

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

AUTORITE DE REGULATION DE LA POSTE ET DES TELECOMMUNICATIONS

COMMUNIQUE

A l'issue de la période d'exclusivité accordée aux deux opérateurs de téléphonie mobile, AT et OTA, se terminant le 31 décembre 2003, et à la veille de l'octroi de la troisième licence GSM, l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT) a procédé à une première évaluation du développement de la téléphonie en Algérie, deux ans après l'ouverture effective du marché des télécommunications à la faveur de réformes initiées dans ce secteur.

En ce qui concerne la téléphonie mobile, premier créneau ouvert à la concurrence, le nombre d'abonnés a atteint au 31 décembre 2003, **1 447 310** abonnés dont **1 289 310 (soit 89,08%)** pour l'opérateur entrant OTA et **158 000 (soit 10.92%)** abonnés pour AT.

Parmi les abonnés de OTA on compte **91,75%** de clients selon la formule du « prepaid ». Algérie Télécom n'a pas encore lancé ce type de service.

Le nombre des abonnés mobiles représente **65,8%** de celui des abonnés au téléphone fixe qui a atteint à la même date les **2,2 millions** d'abonnés. La télédensité fixe est de **7,33%**, la télédensité mobile de **4,82%** ce qui donne une télédensité globale (fixe et mobile) de **12,15%** contre **6,4%** en 2001 et **7,7%** en 2002.

Il y a lieu de rappeler que la deuxième tranche du montant de la contrepartie de la deuxième licence GSM (**368.500.000 USD**) a été payée par OTA le **29 décembre 2003** conformément aux conditions de l'octroi de la licence prévoyant son règlement le 31 décembre 2003.

Les réseaux des deux opérateurs mobiles AT et OTA couvrent, à la fin de l'année 2003, les 48 chefs lieux de wilayas du pays. OTA devant, contractuellement, couvrir, entre autres, les 48 chefs lieux de wilayas en août 2004, a atteint cet objectif (chefs lieux de wilayas) en août 2003.

De manière générale, dans les zones couvertes, la qualité de service est bonne à l'intérieur d'un même réseau.

Des efforts continus, notamment dans les créations et les extensions des circuits, sont entrepris par les deux opérateurs, dans le cadre de leur convention d'interconnexion, pour améliorer la qualité des communications entre leurs réseaux.

L'activation de la réalisation du projet des 500 000 lignes pour AT au début de l'année 2004 contribuera à accroître l'offre et la gamme de service.

Bien que le marché du mobile ne connaît pas une concurrence apparente, on relève toutefois, l'apparition des premiers indices de l'amorce d'une compétition qui jusqu'à présent s'est traduite par une disponibilité du produit, d'une facilité d'accès, d'une extension notable des circuits de distribution et d'une baisse sensible des droits d'accès chez l'opérateur entrant tant pour le service post payé que pour celui du prépayé. Ces droits sont passés respectivement pour ces deux services, depuis février 2002 à ce jour de **22 000 DA** à **8 084 DA** pour le postpaid et de **8 900 DA** à **3 999 DA** pour le prepaid.

La concurrence sur les prix du mobile telle qu'attendue par les réformes du secteur ne sera perceptible en effet, qu'après le lancement des **500 000** lignes par l'opérateur historique à l'occasion de la mise en œuvre du développement de son réseau et de l'entrée en compétition du 3^{ème} opérateur à compter du premier semestre 2004.

A la fin de l'année 2003, le chiffre d'affaires des opérateurs des télécommunications devrait représenter **1,57%** du PIB contre **1.01%** en 2002.

Le développement du secteur de la téléphonie mobile s'est traduit par la création d'emplois directs. Orascom Télécom Algérie en a été la principale source avec un effectif de **1 300** personnes qui viennent s'ajouter aux **19 000** agents employés par Algérie Télécom. Le nombre d'emplois indirects dans le secteur de la téléphonie et de l'Internet est estimé à **20 000**.